



CARTE FAMILLE 2011 / 2012

La Carte Famille est une AIDE FORFAITAIRE PAR FAMILLE pour l'inscription annuelle d'un enfant au moins à une activité culturelle ou sportive dans les structures suivantes :

- Conservatoire du Vésinet
- USV
- MJC
- VITC

Conditions d'attribution :

- résider au Vésinet depuis au moins 1 an au 1er septembre 2011
- avoir 2 enfants ou plus fiscalement à charge en 2010

Pour en faire la demande, vous devrez photocopier et présenter les originaux des pièces suivantes à l'accueil de la Mairie :

- un justificatif de domicile* de septembre 2010 - pour une première demande -
- un justificatif de domicile* de septembre 2011 - dans tous les cas -
- votre avis d'imposition 2011 sur le revenu 2010, votre adresse et le nombre de vos enfants fiscalement à charge doivent être lisibles sur la photocopie

et vous devrez joindre :

- un RIB
- l'attestation de paiement "Carte Famille" délivrée par la MJC, l'USV ou le VITC (les autres reçus seront refusés)

Pour le Conservatoire l'obtention de la carte est soumise au paiement de votre facture, ce paiement sera vérifié en Mairie.

Aucune photocopie ne sera faite en Mairie et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Barème	
Nombre d'enfants à charge, selon l'avis d'imposition	Aide forfaitaire par famille *
2	107 €
3	152 €
4	229 €
5 et plus	305 €

* L'aide ne pourra être supérieure au montant réellement acquitté pour l'inscription.

Cette aide sera versée sur votre compte par le Trésor Public environ 45 jours après le dépôt de votre dossier.

La Carte Famille permet également de bénéficier d'une entrée gratuite pour 10 entrées achetées à la piscine de Saint Germain en Laye, et d'obtenir une réduction aux séances Croque-Ciné du cinéma Jean Marais.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS EN MAIRIE

le mercredi 30 novembre 2011

Tout dossier déposé après cette date sera refusé.

* Les justificatifs de domicile acceptés sont les factures de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, ou une quittance de loyer.